

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Conférence

Il y a encore de petites choses qui pourraient se résoudre durant ce voyage. Nous espérons tous deux qu'il sera possible de réunir la conférence avant la fin du mois.

Après trois heures et demie d'entretiens avec le président égyptien, James Baker est arrivé à Amman où les responsables jordaniens comptaient lui demander d'accéder aux revendications palestiniennes liées au projet de conférence. Dans la capitale égyptienne, il avait précisé qu'il préparait déjà des invitations à la conférence destinées à Israël, à la Syrie, à la Jordanie, à l'Égypte, au Liban et aux Palestiniens des territoires occupés.

« Je veux croire que le contenu de cette invitation est de nature à obtenir une certaine approbation », a-t-il dit lors d'une conférence de presse conjointe avec Hossni Moubarak. Le responsable américain devait rencontrer hier le roi Hussein, avant de gagner la Syrie aujourd'hui et, enfin, Israël demain.

À en croire le Front populaire de libération de la Palestine (FPLP) à Damas, le Comité exécutif de l'OLP a déjà accepté de participer à la conférence de paix au sein d'une délégation commune avec la Jordanie.

Selon Omar Koutaich, porte-parole du FPLP, le Comité exécutif de l'organisation dirigée par Yasser Arafat a pris cette décision samedi lors d'une réunion à Tunis.

À Tunis, l'OLP a immédiatement démenti hier cette information.

« Le Comité exécutif n'a pas décidé la participation à la conférence de paix sur la base de la formule américaine. Celle-ci est rejetée en totalité et dans ses détails », a déclaré Taysir Khaled, membre du Comité exécutif.

Officiellement, l'OLP a annoncé hier la réunion, hier à Tunis, de son Conseil central pour prendre une décision finale sur la participation palestinienne. Elle exige comme préalable d'être invitée avant de donner son feu vert à la formule américaine de conférence de paix.

« Je suis confiant que le Conseil central s'apprête à réitérer les décisions du Conseil national palestinien (CNP) et à rejeter les pressions pour nous faire endosser la formule américaine pour la conférence », a déclaré un des dirigeants.

« L'OLP ne sera pas un obstacle sur la voie de la conférence, mais le Conseil central dira au monde que ce n'est pas sur les Palestiniens qu'il faut faire pression mais sur Israël et les États-Unis. Nous ne demandons que le droit de l'OLP à être autour de la table de conférence », a-t-il cependant précisé.

Deux délégations du Comité exécutif de l'OLP devaient se rendre à Amman et à Damas pour coordonner les positions avec ces pays. En outre, des personnalités palestiniennes des territoires occupés doivent rencontrer James Baker à Jérusalem demain. Les clarifications américaines attendues par Yasser Arafat devraient déterminer la réponse du Conseil central qui se réunira le même jour.

L'OLP a trois exigences : désigner la délégation palestinienne aux pourparlers de paix, inscrire la question de Jérusalem à l'ordre du jour des négociations, arrêter des implantations de colonies juives en Cisjordanie (y compris Jérusalem-est) et à Gaza. Israël rejette ces demandes.

En Israël, l'universitaire palestinienne Hanan Achraoui, interlocutrice privilégiée de James Baker en ce qui concerne les territoires occupés, a déclaré hier à la radio nationale : « Tout dépend encore d'une évolution de dernière minute. Il nous faut travailler encore un peu et la décision sur la participation palestinienne reviendra au Conseil central (de l'OLP) à Tunis ».

Le vice-ministre israélien des Affaires étrangères, Benjamin Netanyahu, a dit quant à lui que les négociations capoteraient immédiatement si les délégués palestiniens désignés à Tunis étaient des représentants de l'OLP.

« Qu'au lieu de nous examiner — la façon de nous détruire? », a-t-il demandé à la radio.

À Amman, un responsable de l'OLP a dit avoir demandé au premier ministre jordanien Taher al-Masri de faire part des préoccupations palestiniennes à James Baker.

À Damas, le président Hafez al-Assad a déclaré hier que la Syrie était

toujours prête à participer à la conférence de paix « malgré les obstacles posés par Israël ».

« Le président Assad a affirmé que la Syrie soutenait les efforts en cours pour aboutir à la paix, et qu'elle continuerait de soutenir ces efforts jusqu'à l'obtention d'une paix juste, malgré les obstacles et difficultés soulevés par Israël », a déclaré le porte-parole du chef de l'État, Djoubran Kourieh.

Enfin, Moscou a officiellement annoncé hier que son ministre des Affaires étrangères, Boris Pankine, se rendrait cette semaine dans quatre pays du Proche-Orient pour un voyage dominé par la perspective d'un rétablissement des relations diplomatiques entre l'URSS et Israël.

◆ Le comité

aurait dû s'inscrire dans l'opération que mène en parallèle le gouvernement fédéral pour provoquer une discussion pan-canadienne sur la compétitivité et la productivité. Aussi bien la publication d'énoncés politiques à ce sujet que des discours du premier ministre doivent en ponctuer le lancement la semaine prochaine. D'abord prévue pour coïncider avec ces événements, l'opération du comité ne sera finalement pas au point à temps.

Après seulement quelques semaines, Ottawa constate ainsi l'urgence de corriger le tir du super-comité constitutionnel d'Ottawa en appuyant sur le volet économique des propositions. La semaine dernière, dès sa première visite hors-Ottawa, à l'Île-du-Prince-Édouard, le comité s'est en effet embourbé dans le débat sur la société distincte. De plus, le gouvernement fédéral reconnaît la nécessité de relancer sur de nouvelles bases la discussion sur l'union économique qu'il veut situer au centre du débat constitutionnel de la prochaine année. Jusqu'à présent, sur ce front, les résultats, avoué-t-on au sein de l'équipe fédérale, sont en effet beaucoup plus minces qu'on n'avait escompté.

Au Québec, où Ottawa avait calculé que les milieux d'affaires réagiraient avec enthousiasme au projet, les pouvoirs de gestion de l'union économique que propose de s'attribuer le gouvernement fédéral ont été vertement critiqués pour leur ambiguïté. L'Ontario, de même que le NDP fédéral, ont réagi avec d'autant plus de méfiance que des alliés traditionnels d'Ottawa pendant la bataille du libre-échange, tel le Conseil canadien des chefs d'entreprise, s'y sont ralliés. La proposition fédérale respire à peine, commentait récemment un haut-fonctionnaire ontarien.

Dans les Maritimes, dont Ottawa avait attendu un coup de pouce important à ce sujet, le projet d'union économique ne décolle pas. La semaine dernière, à l'Île-du-Prince-Édouard, le premier ministre Joe Ghiz a prudemment évité de prendre position sur cette section de la proposition constitutionnelle fédérale.

Quant au scénario de présenter de nouvelles propositions sur la question économique avant la fin des travaux du comité Castonguay-Dobbie, il a été écarté presque d'emblée. Entre autres parce que les stratèges du gouvernement fédéral craignent que cela ne constitue un aveu de faiblesse sans promettre de résultats garantis.

Pour autant, le gouvernement fédéral multiplie depuis la première semaine les signaux de ce que ses propositions vont être repensées.

Lors de leur unique comparaison devant le comité Castonguay-Dobbie, les hauts-fonctionnaires responsables du dossier ont ainsi pratiquement invité le groupe de députés et sénateurs à réécrire cette section. « Vous allez devoir faire mieux que nous », a convenu la sous-ministre Jocelyne Bourgon.

Le co-président du comité, le sénateur Castonguay avait lui-même indiqué à cette occasion que sous leur forme actuelle, les propositions économiques fédérales ne semblaient pas tenir compte de la réalité de l'existence de deux paliers de gouvernements au Canada.

◆ Cap

d'Espagne et son épouse Isabelle-la-Catholique, avaient financé, après bien des hésitations, le voyage de Christophe Colomb. Les navires avaient quitté le petit port de Palos, près de Huelva, aujourd'hui séparé de la mer par une digue.

Cinq cents ans plus tard, l'Espagne s'apprête à vivre, en 1992, une année historique. Elle investit actuellement des milliards de pesetas pour organiser le 500e anniversaire de la découverte des Amériques par Christophe Colomb, mais aussi pour les Jeux olympiques d'été à Barcelone et l'exposition universelle de Séville.

◆ La STCUM

un budget équilibré.

Conséquence : pour trouver cet argent, résultat de la diminution des subventions gouvernementales dans le financement du transport en commun, 500 mises à pied devaient être faites le 1er janvier prochain.

C'est en tout cas, depuis trois semaines, la menace que Robert Perreault n'a cessé de laisser planer advenant un refus des syndicats de se plier aux concessions demandées.

Participant aux célébrations entourant le 25e anniversaire de la création du métro à Montréal, M. Perreault a cependant changé de ton hier en déclarant « que les intérêts des usagers du transport en commun et de la majorité des syndicats de la STCUM devront primer sur ceux d'un seul syndicat ».

« Il n'est pas question, dit-il, de laisser un syndicat venir compromettre les efforts que des milliers de syndicats de l'entreprise sont prêts à faire pour assurer le développement du transport en commun à Montréal. En démocratie, la majorité a son mot à dire ».

Est-ce à dire que les employés représentés par le syndicat d'entretien écoperont davantage que les autres pour leur refus d'accepter le compromis? Qu'aucune coupure de personnel ne sera effectuée chez les chauffeurs et les cols blancs parce qu'ils acceptent de geler leurs salaires et d'octroyer à la Société un congé de cotisation à leur régime de pension?

M. Perreault n'a pas voulu le dire, invitant plutôt les journalistes à assister au conseil d'administration de la STCUM, cet après-midi.

« Tout ce que je vous dirai pour le moment, c'est qu'une rencontre est prévue avec le président du syndicat des employés d'entretien demain matin (ce matin), et que je conserve l'espoir d'en arriver à un terrain d'entente ».

Normand Lamoureux, le président de ce syndicat, n'a pas retourné nos appels hier. Mais on doute fort qu'il fasse marche arrière et accepte une proposition sur laquelle il tire à boulets rouges depuis mercredi dernier.

Accusant la société de transport et les syndicats de l'entreprise affiliés au SCFP de l'avoir délibérément écarté des discussions qui ont conduit au compromis négocié, les accusés ont cherché à lui faire porter l'odieux des 500 mises à pied qui pourraient être annoncées advenant qu'il refuse le compromis suggéré. Lamoureux soutient que les mises à la retraite anticipées demeurent la meilleure solution pour combler le manque à gagner de la STCUM.

À noter par ailleurs que le métro de Montréal soulignait hier ses 25 ans d'existence, un événement qui a permis à la société de transport de rappeler les multiples étapes ayant conduit à la réalisation de ce grand projet.

Au cours d'une cérémonie tenue au métro Berri, le maire Doré a vanté les efforts de ceux et celles qui ont contribué à l'avènement du métro à Montréal, tout en assurant les Montréalais que le transport en commun dans la métropole poursuivrait son développement malgré l'annonce par Québec de la diminution de ses subventions (200 millions \$).

Prenant également la parole à cette occasion, le ministre des Transport, Sam Elkas, lui a répliqué que la diminution des contributions gouvernementales dans le financement du transport en commun n'était pas une façon de « pelletter nos problèmes dans la cour du voisin », mais de réagir à une situation critique, l'état des finances de la province « imposant la plus grande prudence », a-t-il indiqué.

◆ Québec

travail mis sur pied par le gouvernement depuis 1984.

Si la réflexion est relativement avancée ici, c'est surtout la contrainte internationale qui semble motiver Québec à se doter d'une législation maintenant. La menace vient d'Europe principalement, où l'on s'apprête à se doter d'une législation commune sur les divers aspects de la protection des renseignements personnels, y compris leur circulation transfrontalière.

À défaut d'une protection légale suffisante au Québec, les entreprises québécoises (comme celles de l'importé quel pays dans la même situation) ne pourraient plus procéder à l'échange d'informations nominatives avec des homologues ou même avec leurs propres filiales dans l'un ou l'autre des 12 pays de la CEE.

À la limite, des entreprises québécoises pourraient ne plus pouvoir faire affaire en Europe — on pense ici notamment aux compagnies d'assurance ou aux institutions financières.

Cette nouvelle donnée amène le ministre Cannon à parler de « l'urgence de se conformer ». La consultation qui s'ouvre aujourd'hui, et qui pourrait ne se terminer qu'au début de 1992, permettra au gouvernement de « se faire une idée plus claire » de jusqu'où il pourrait aller, a expliqué le ministre.

L'hypothèse la plus plausible est que Québec propose une loi recon-

naissant certains principes, déjà contenus dans les articles d'une loi adoptée en 1987 (la loi 20, portant réforme au Code civil), mais qui n'ont pas encore été mis en vigueur. Les mêmes articles sont reproduits dans le projet de loi 125 sur le Code civil, présentement à l'étude. Cela suffirait, affirme M. Cannon, à mettre le Québec à l'abri des sanctions européennes, à condition de prévoir en plus un recours pour les personnes qui s'estiment lésées et des sanctions pour les entreprises prises en défaut.

Ces articles de loi prévoient que :
■ Toute personne a droit au respect de sa réputation et de sa vie privée ; nulle atteinte ne peut être portée à la vie privée d'une personne sans que celle-ci ou ses héritiers y consentent ou sans que la loi ne l'autorise ;
■ Toute personne qui constitue un dossier sur une autre personne doit avoir un intérêt sérieux et légitime de le faire et utiliser ces informations de bonne foi, avec prudence et de façon à ne pas porter atteinte à la réputation et à la vie privée d'autrui ;
■ Toute personne peut consulter gratuitement et faire rectifier un dossier qu'une autre personne détient sur elle, faire supprimer un renseignement périmé ou non justifié par l'objet du dossier, ou formuler des commentaires et les verser au dossier.

Le ministre rejette a priori l'idée, soutenue notamment par la Commission d'accès à l'information et son président M. Paul-André Comeau, de faire adopter dans les plus brefs délais une loi cadre pour régir le secteur privé, comme celle qui existe pour le secteur public depuis 1982. Cette loi devrait regrouper de façon simple, claire et explicite les droits et les obligations autour desquels s'articulerait une protection efficace et respectueuse des renseignements personnels.

« On ne m'a pas fait la démonstration que c'est cela que ça prend », déclare le ministre. Selon lui, il reste encore beaucoup de travail à faire, en collaboration avec les entreprises elles-mêmes, notamment évaluer les impacts économiques d'une telle législation, pour aller de l'avant dès aujourd'hui.

Selon M. Cannon, « on ne peut imposer des règles ». Ce dernier préfère l'autorégulation pratiquée aux États-Unis et populaire au Canada.

« Si, dans le secteur privé, des entreprises ont un code d'éthique, si on est capable de s'assurer que ce comportement-là est en étroite unité de pensée avec ce que nous voulons, on aura réalisé une étape importante », dit-il.

Dans un rapport d'avril 1989 intitulé « Vie privée, zone à accès restreint » et utilisé par la commission parlementaire comme document consultatif, un comité interministériel recommandait pourtant au gouvernement d'adopter une loi qui couvrirait tous les aspects du traitement des renseignements personnels.

Tout en favorisant « l'engagement actif des intéressés », le comité suggérait l'inclusion dans une loi d'application générale d'un « ensemble détaillé de normes », l'élargissement au secteur privé des pouvoirs de la Commission d'accès à l'information, l'instauration de recours civils et pénaux y compris l'ouverture à des dommages et intérêts compensatoires en cas de préjudice.

Le comité proposait également un processus d'élaboration de règles précises dans chaque secteur auquel non seulement les entreprises concernées, mais aussi le public, seraient invités à participer.

Aujourd'hui, quatre organismes seulement se présenteront devant la commission parlementaire qui ajoutera ses travaux jusqu'au 23 octobre pour une autre séance. La consultation publique pourrait ensuite se poursuivre seulement après les Fêtes, a indiqué le ministre Cannon. Faut-il en conclure que rien ne presse?

Le comité proposait également un processus d'élaboration de règles précises dans chaque secteur auquel non seulement les entreprises concernées, mais aussi le public, seraient invités à participer.

Aujourd'hui, quatre organismes seulement se présenteront devant la commission parlementaire qui ajoutera ses travaux jusqu'au 23 octobre pour une autre séance. La consultation publique pourrait ensuite se poursuivre seulement après les Fêtes, a indiqué le ministre Cannon. Faut-il en conclure que rien ne presse?

Le comité proposait également un processus d'élaboration de règles précises dans chaque secteur auquel non seulement les entreprises concernées, mais aussi le public, seraient invités à participer.

Aujourd'hui, quatre organismes seulement se présenteront devant la commission parlementaire qui ajoutera ses travaux jusqu'au 23 octobre pour une autre séance. La consultation publique pourrait ensuite se poursuivre seulement après les Fêtes, a indiqué le ministre Cannon. Faut-il en conclure que rien ne presse?

Le comité proposait également un processus d'élaboration de règles précises dans chaque secteur auquel non seulement les entreprises concernées, mais aussi le public, seraient invités à participer.

Aujourd'hui, quatre organismes seulement se présenteront devant la commission parlementaire qui ajoutera ses travaux jusqu'au 23 octobre pour une autre séance. La consultation publique pourrait ensuite se poursuivre seulement après les Fêtes, a indiqué le ministre Cannon. Faut-il en conclure que rien ne presse?

Le comité proposait également un processus d'élaboration de règles précises dans chaque secteur auquel non seulement les entreprises concernées, mais aussi le public, seraient invités à participer.

Aujourd'hui, quatre organismes seulement se présenteront devant la commission parlementaire qui ajoutera ses travaux jusqu'au 23 octobre pour une autre séance. La consultation publique pourrait ensuite se poursuivre seulement après les Fêtes, a indiqué le ministre Cannon. Faut-il en conclure que rien ne presse?

Le comité proposait également un processus d'élaboration de règles précises dans chaque secteur auquel non seulement les entreprises concernées, mais aussi le public, seraient invités à participer.

Aujourd'hui, quatre organismes seulement se présenteront devant la commission parlementaire qui ajoutera ses travaux jusqu'au 23 octobre pour une autre séance. La consultation publique pourrait ensuite se poursuivre seulement après les Fêtes, a indiqué le ministre Cannon. Faut-il en conclure que rien ne presse?

La tête du juge Thomas se joue ce soir au Sénat

d'après Reuter et AFP

WASHINGTON — À l'issue de trois jours d'audition, le vote du Sénat américain sur la nomination à la Cour suprême du juge noir Clarence Thomas s'annonce très serré.

La commission sénatoriale a achevé ses auditions dans la nuit de dimanche à hier sans être parvenue à infirmer ou confirmer les accusations de son ancienne assistante Anita Hill, qui l'accuse de harcèlement sexuel.

« Je pense que cela se jouera à pile ou face », a déclaré le sénateur républicain John Danforth, à propos du vote qui aura lieu ce soir à 18h00.

Deux membres démocrates de la commission sénatoriale qui a procédé aux auditions ont jugé qu'il serait élu à une très faible majorité.

Selon la chaîne de télévision CBS, 54 sénateurs seraient prêts à voter pour la nomination de Clarence Thomas, ce qui lui assurerait une majorité de quatre voix. Trente-huit voteraient contre.

Un sondage réalisé pour CBS révèle en outre que les Américains croient en majorité à l'innocence du juge Thomas et sont favorables à sa nomination à 56 %.

Le président George Bush s'est déclaré confiant dans l'élection de son candidat. « Je suis très satisfait du

fort soutien apporté au juge Thomas à travers tout le pays », a dit le président américain. Contraint d'écourter un week-end prolongé à sa résidence de Camp David (Maryland) par les dernières péripéties de cette affaire, le président a regagné la Maison Blanche hier en début d'après-midi.

De son côté, Anita Hill a réaffirmé au cours d'une brève déclaration qu'elle n'avait pas menti dans son témoignage devant la Commission judiciaire.

Après avoir passé, dimanche, un test au détecteur de mensonge dont les résultats concluent à sa bonne foi, elle a réaffirmé, hier, que « malgré le prix à payer, cela valait la peine de faire éclater la vérité ».

S'exprimant dans l'enceinte de l'université d'Oklahoma où elle est professeur de droit, elle a récusé l'opinion selon laquelle elle aurait inventé ses allégations contre Clarence Thomas. « Je n'ai pas inventé le comportement (de Clarence Thomas) qui a été l'objet de mon témoignage », a-t-elle affirmé.

Au cours d'une brève déclaration à la presse, Anita Hill a affirmé avoir dit la vérité, ajoutant qu'elle s'était sentie profondément touchée et offensée par les attaques dont elle a été l'objet.

Bob Rae s'apprête à mécontenter son parti au profit des assureurs

Suzanne Dansereau
de la Presse Canadienne

TORONTO — Après avoir prêché les vertus de l'étatisation de l'assurance-automobile, puis reculé devant les pressions des compagnies d'assurance, le gouvernement néo-démocrate de Bob Rae en Ontario s'apprête à proposer un modèle d'assurance-auto qui risque de déplaire à tout le monde, sauf aux assureurs.

Le projet, qui sera rendu public d'ici la fin octobre, déçoit les militants du NDP qui ne pardonnent pas à Bob Rae d'avoir jeté au poubelles une des plus audacieuses politiques du programme néo-démocrate.

« Le gouvernement a trahi le parti », lance Sirkka Postyia-Creigh, présidente de l'association de Port Arthur dans le nord de l'Ontario. Trois cents militants, réunis la semaine dernière dans cette circonscription, ont voté massivement pour une résolution pressant le gouvernement de respecter son engagement envers un régime public.

Le projet suscite également la grogne des avocats et groupes de consommateurs parce, contrairement à ce qui avait été promis, il ne restaure pas pleinement aux victimes d'accident le droit d'intenter des poursuites en dommages.

Seules les compagnies d'assurances paraissent satisfaites. Avec le régime que Rae s'apprête à implanter — qui est en continuité avec le régime actuel — ces dernières sont assurées de profits supplémentaires de quelques centaines de millions \$ par année, prédit Lawrence Mandel, du groupe FAIR, un groupe de défense des victimes d'accidents d'autos.

Le régime actuel en Ontario a été mis en place par l'ancien gouvernement libéral de David Peterson pour lutter contre les primes élevées. On a instauré un système « no-fault » — sans égard à la responsabi-

lité — puis limité le droit d'intenter des poursuites devant les tribunaux aux seules victimes d'accidents « ayant subi des dommages corporels sérieux et permanents ».

En instaurant cette limitation, les libéraux ont permis aux vendeurs d'assurance d'obtenir des profits de 725 millions \$ en 1990, sans que les primes ne soient abaissées pendant cette période.

Le NDP s'en est pris violemment à cette limitation et a promis de restaurer pleinement le droit de poursuite. En arrivant au pouvoir, Bob Rae a nommé Peter Kormos, un ardent défenseur du droit de poursuite, au portefeuille de l'assurance-auto.

Aujourd'hui, M. Kormos n'est plus ministre. Et le gouvernement, dans le projet qu'il déposera bientôt, enlèvera aux victimes d'accidents le droit d'intenter des poursuites pour pertes économiques, en bonifiant toutefois le droit de poursuite pour dommages corporels. « Le gouvernement cède encore aux assureurs qui vont se faire de l'argent sur le dos des victimes », déplore M. Mandel, car explique-t-il, « les poursuites pour pertes économiques sont bien plus importantes que celles pour dommages corporels ».

M. Charlton a récemment demandé aux assureurs de réduire les primes d'environ 60 \$. Certaines compagnies d'assurance ont commencé à le faire après que le gouvernement eut annoncé son intention d'étatiser l'assurance automobile, en mars dernier. Mais on ne sait pas si d'autres vont suivre le mot d'ordre du ministre, maintenant que l'épée de Damoclès que représentait un régime public ne plane plus au-dessus de leur tête.

La décision de tuer l'étatisation de l'assurance-automobile a été prise le 6 septembre dernier sans que les militants du parti n'aient été consultés, déplore Mme Sirkka Postyia-Creigh.

situation, nous nous attendons à des difficultés », a-t-il ajouté.

La France, la Grande-Bretagne, les États-Unis et l'ONU se sont réjouis de l'attribution du Nobel de la paix à Aung San Suu Kyi.

Le ministre français des Affaires étrangères a salué cette décision « dans la mesure où le peuple birman, lorsque la possibilité lui a été donnée de s'exprimer à travers des élections libres en mai 1990, a accordé à son parti 80 % des voix. Nous souhaitons que les dirigeants actuels acceptent de remettre le pouvoir qu'ils exercent à ceux qui ont été élus démocratiquement », a ajouté le porte-parole du quai d'Orsay.

À Londres, le Foreign office a estimé que la « communauté internationale ne pouvait pas ignorer la lutte continue du peuple birman pour ses droits politiques et civils ».

Amnesty International a de son côté espéré que cet événement attirerait l'attention sur le sort des autres prisonniers politiques de Birmanie. L'organisation de défense des droits de l'homme, basée à Londres, estime qu'un millier de personnes y sont détenues pour délits d'opinion.

Selon des dissidents et des diplomates, la torture est pratiquée couramment dans les prisons birmanes.

Un débat sur la Birmanie est prévu aux Nations unies le mois prochain.

Née à Rangoun le 19 juin 1945, fille du héros de l'indépendance Aung San, Aung San Suu Kyi est diplômée de l'université d'Oxford en Grande-Bretagne.

Elle avait reçu en juillet le prix Sakharov du Parlement européen pour la liberté de pensée.

Le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, M. Javier Pérez de Cuellar, s'est félicité hier de l'attribution du prix Nobel à Aung San Suu Kyi dont il a souligné l'engagement en faveur de la non-violence et de la démocratie.

La dissidente birmane, a-t-il dit, « a fait preuve d'un grand courage et (a prouvé) son adhésion profonde à la non-violence et à la démocratie ».

gouvernement militaire au pouvoir à Rangoun à remettre en liberté Mme Suu Kyi.

Dans un communiqué lu par le porte-parole de la Maison-Blanche, Martin Fitzwater, le gouvernement américain se réjouit du choix du comité Nobel mais dénonce l'emprisonnement de la lauréate et exhorte le gouvernement birman à « remettre le pouvoir au gouvernement civil élu et à libérer tous les prisonniers politiques, y compris Aung San Suu Kyi ».

« Son maintien en détention, poursuit la Maison-Blanche, est le signe le plus évident de la manière répressive dont les militaires birmanes maintiennent au pouvoir ».

15 octobre

par la PC et l'AP

1989: Wayne Gretzky devient le meilleur pointeur de l'histoire de la Ligue nationale de hockey en dépassant la marque des mille 850 points de Gordie Howe.

1983: Robert Bourassa redevient chef du Parti libéral du Québec.

1974: l'ex-agent Robert Samson, de la GRC, est tenu responsable de l'explosion d'une bombe.

1969: le Canada et le Vatican établissent des relations diplomatiques.

1965: inauguration du pont Macdonald-Cartier reliant Hull à Ottawa.

1954: Ouragan Hazel fait 83 morts dans le sud de l'Ontario.

1951: Charlotte Whitton est élue à la mairie d'Ottawa.

1946: le criminel de guerre nazi Herman Goering se suicide.

1917: l'espionne Mata Hari est exécutée.

1878: la compagnie électrique Edison est incorporée.

1845: pose de la première pierre angulaire de la cathédrale Christ Church à Fredericton.

Il s'agit des 15 octobre: l'homme d'affaires américain Lee Iacocca (1924-); le boxeur John L. Sullivan (1858-).

LE DEVOIR

Renseignements..... (514) 844-3361

Administration..... (514) 844-3361

Rédaction..... (514) 842-9628

Annonces classées..... (514) 286-1200

Publicité..... (514) 842-9645

numéro sans frais 1-800-363-0305

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

Abonnements

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.

Montréal..... (514) 844-5738
Extérieur (sans frais)..... 1-800-463-7559

Service à la clientèle
LE DEVOIR
211, St-Sacrement,
Montréal QC H2Y 1X1

SWABEY OGILVY RENAULT
AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE

Une Société dont SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER et le cabinet juridique OGILVY RENAULT sont les associés

1001, boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Canada H3A 3C8
(514) 845-7126, Téléc: 05-24355
Facsimilé (514) 288-8389
MONTREAL OTTAWA

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC
Fondée en 1892

55 St Jacques
Montréal, Québec
Canada, H2Y 3X2
Télex: 05-2686